

## HABILITATION ELECTRIQUE H0 B0 EXECUTANT

### OBJECTIF DE FORMATION :

Obtenir l'Habilitation électrique H0 B0 Exécutant.

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Identifier et éviter les dangers liés au courant électrique,
- Mettre en œuvre les méthodes et procédures permettant d'effectuer en toute sécurité des opérations d'ordre non électrique à proximité d'installations électriques.

### METHODES PEDAGOGIQUES :

- Cours théoriques sur vidéo projecteur, vidéos,
- Interactivité permanente entre le formateur et les stagiaires,
- Alternance entre apports théoriques et mises en situations pratiques.

### PUBLIC CONCERNE :

Personnel non-électricien travaillant dans un environnement de risques électriques et/ou réalisant exclusivement des travaux d'ordre non électrique.

### PRE-REQUIS : Aucun.

### RECYCLAGE :

Recyclage tous les 3 ans (préconisation INRS).

### MATERIEL :

- Ordinateur et vidéo projecteur, vidéos
- Armoire électrique
- Livret de fin de stage.

### ENCADREMENT :

- La formation est dispensée par des formateurs expérimentés et possédants plusieurs années d'expérience des formations dans ces domaines.

**DUREE :** 1 jour (07 heures)

#### DATES :

Sessions inter : Voir calendrier

Sessions intra : A définir

#### HORAIRES

Inter : 08h30- 12h00 / 13h30-17h00

Intra : A définir

#### LIEU :

Dans nos locaux ou sur site

#### EFFECTIF

1 à 8 personnes

#### COUT (non assujetti à la TVA)

Inter : 200 €/ Jour/ Personne

Intra : Nous consulter

*Possibilité de mobiliser votre CPF*

# OURAGAN FORMATION

Email : [contact@ouragan-formation.fr](mailto:contact@ouragan-formation.fr)

Tél : 06 15 24 50 95



## EVALUATION :

- Contrôle des connaissances à l'issue de la formation par un QCM, permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant,
- Délivrance d'une attestation de formation et d'un avis après évaluation.

## VALIDATION :

Une attestation de formation, un avis après évaluation, et un titre d'habilitation correspondant sont délivrés à chaque participant ayant suivi la totalité de la formation, ayant participé aux exercices pratiques et théoriques et faisant l'objet d'une évaluation favorable.

## LE PLUS DE LA FORMATION :

- ✓ Sensibilisation des stagiaires au risque électrique et agir de façon préventive,
- ✓ Support audiovisuel et vidéos,
- ✓ Réflexion et échanges collectifs, mises en situation et cas pratiques sur site.

## RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

**L'article R4544-10 du Code du Travail** : précise que « l'employeur délivre, maintien ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à **l'article R. 4544-3**. L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué ».

**Décret n° 88-1056 du 14/11/1988** : Art. 48 1 L'employeur ne peut confier les travaux ou opérations sur des installations électriques ou à proximité de conducteurs nus ou sous tension, qu'à des personnes qualifiées pour les effectuer et possédant une connaissance des règles de sécurité en matière électrique adaptée aux travaux ou opérations à effectuer.

*Pour les personnes en situation de handicap merci de prendre préalablement contact avec nous pour définir les modalités de votre participation à cette action de formation.*

## PROGRAMME :

### Conforme à la norme NF C 18-510 (juillet 2012)

#### MODULE TRONC COMMUN N°1

- Les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu,
- Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution, de brûlures, etc.),
- Les différents domaines de tension,
- Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension,
- Identifier les limites et les zones d'environnement,
- Le principe d'une habilitation,
- Définition des symboles d'habilitation,
- Les prescriptions associées aux zones de travail,
- Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole),
- La zone de travail les signalisations et repérages associés,
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans un environnement électrique,
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel ou en cas d'incendie dans cet environnement,
- Les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans cet environnement.

#### MODULE EXÉCUTANTS TRAVAUX D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE (B0, H0, HOV)

- Les acteurs concernés par les travaux,
- Les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (autorisation et interdits, zone de travail).

#### EVALUATIONS : Tests théoriques et pratiques

### Bilan de fin de formation

*Mis à jour le 20 janvier 2023*